



Ecole Privée St JOSEPH
16 rue Jeanne d'arc
85590 LES EPESSES
Tél. : 02 51 57 44 26 (primaire) – 07 68 31 49 67 (maternelle)
E-mail : contact@ecole-stjoseph-epesses.fr

RENTREE 2018

HORAIRES

RAPPEL : Modifications des horaires

Le matin : 8h50 – 12h05, l'après-midi : 13h40 – 16h40. La surveillance est assurée 10 min avant la rentrée des classes : ouvertures des grilles à 8h40 et à 13h30.

ABSENCES

En cas d'absence de votre enfant, vous êtes tenus d'avertir l'école. Trop de parents oublient cette obligation ou ne le font qu'au retour de l'enfant. L'école tient un registre journalier des présences et absences vérifié par l'inspecteur lors de son passage.

Concrètement : . Si l'absence est prévue, prévenir l'école quelques jours avant avec un billet d'absence.

. Si l'absence est imprévue, chaque famille avise l'école le matin même au plus tard par téléphone avant 8h50, puis doit faire parvenir un billet d'absence au retour de l'enfant.

Les demandes de vacances hors calendrier scolaires devront se faire par écrit et seront transmises à l'IEP par le directeur.

EDUCATION PHYSIQUE

Pour les élèves du CP au CM2, une tenue de sport est indispensable : pantalon de jogging ou short, chaussures légères (type tennis). Toute dispense de sport doit être justifiée par un mot des parents (cela doit rester occasionnel) ou par un certificat médical pour les cas plus graves et longs.

ENTREES ET SORTIES

- Rue de la Paix pour les enfants de maternelle et les frères et sœurs de primaire. Tous les enfants de maternelle seront déposés et pris dans les classes. Ils doivent obligatoirement être accompagnés pour entrer et sortir de l'école.

IMPORTANT : Pour la sécurité de vos enfants, tous les parents doivent obligatoirement utiliser le parking rue de l'industrie et ne pas venir en voiture dans la rue près de la MARPA. Merci de respecter cette consigne. N'attendons pas qu'il y ait un accident!

- Côté MARPA, par le chemin piétonnier, pour les élèves de primaire n'ayant pas de frère ou de sœur en maternelle. Une carte de couleur verte sera utilisée pour les enfants de CE2-CM sortant seuls par le chemin piétonnier côté MARPA. Pour les autres passant par ce chemin, ils attendront un adulte au portail. Les enfants passant par la cour maternelle devront obligatoirement sortir avec un adulte. Ceux qui mangent au restaurant le midi, qui vont à la garderie ou qui prennent le car le soir resteront sur la cour.

Comme l'an passé, la carte verte ne sera pas délivrée aux CP et CE1. Ceux-ci pourront sortir avec un aîné (CE2-CM) qui aura cette carte verte. Sinon, nous demandons aux parents de venir les chercher à la grille.

QUELQUES CONSIGNES

Les enseignants vous demandent de les informer de tout changement survenant dans les habitudes des enfants.

Les vêtements **doivent être marqués, même au crayon**. Trop de choses restent à l'école et ne sont pas réclamées.

Vous devez garder à la maison les enfants fiévreux ou malades pour leur bien-être et éviter les contagions éventuelles.

Nous demandons aux parents de refermer la grille d'entrée de la cour après leur passage.

Veillez aussi à habiller les enfants avec des vêtements faciles à enlever ou à mettre, surtout l'hiver.

RENCONTRE AVEC LES ENSEIGNANTS

Vous êtes invités à les rencontrer au moins une fois dans l'année. N'hésitez pas à venir échanger, c'est un soutien important pour vos enfants. Il est très souhaitable de prendre rendez-vous au minimum 24h avant.

CATECHESE

Une information concernant la catéchèse sera faite lors des réunions de classe, en présence de l'Abbé Paul Morineau, curé de la paroisse, pour les classes de CE1 et de CE1-CE2. Une fiche d'inscription pour la participation à la catéchèse ou à la culture chrétienne vous a été envoyée en juin 2018. Outre ces temps de culture chrétienne ou de catéchèse, l'éducation de la foi se fait à travers toute la vie de la classe, y compris en maternelle et en CP, avec quelques temps forts.

FRAIS SCOLAIRES et ASSURANCE

voir dossier OGEC-APEL joint.

STRUCTURE PEDAGOGIQUE

TPS-PS-MS	29 élèves	Hélène MANCEAU
PS-MS-GS	25 élèves	Séverine FORTIN
PS-MS-GS	25 élèves	Estelle BOUTEILLER
PS-MS-GS	25 élèves	Lucie MERLET
CP	18 élèves	Carole GUIMBRETIERE
CP	21 élèves	Véronique LAULAN
CP-CE1	27 élèves	Sarah FOURNIER, Sabine CLAIN (le lundi, jusqu'au 2 décembre 2018)
CE1-CE2	28 élèves	Céline IMBERT
CE2	28 élèves	Geneviève MENARD
CM1	24 élèves	Anne SIMONNEAU
CM1-CM2	22 élèves	Myriam ZANFONGNON
CM2	26 élèves	Thomas DEVAUD (lundi et mardi), Anne SOULARD (jeudi et vendredi)
R.A.		Catherine MASSE

Soit 104 élèves en maternelle et 194 en primaire, pour un total de 298 élèves répartis en 12 classes.

PROJET D'ANNEE

Notre projet d'année sera « Le langage dans tous ses états : dire, lire, écrire ». Diverses activités en lien avec ce thème seront mises en place dans les classes.

CHARTRE INFORMATIQUE

Un document juridique appelé « Charte informatique » a été réalisé par l'Enseignement Catholique. Il régit l'utilisation des ordinateurs à l'école. Nous vous faisons parvenir le document « élève » pour les classes du CP au CM2. Votre enfant et vous devez **obligatoirement** le signer et le retourner. Le document complet peut être consulté à l'école.

DOCUMENTS A COMPLETER ET A RETOURNER

La plaquette que vous venez de recevoir a été réalisée par l'APEL. Conservez-la ; elle vous permettra de garder les documents que l'école transmet dans l'année. A l'intérieur, avec les documents habituels de rentrée, vous trouverez le calendrier scolaire et le règlement intérieur de l'école. **Ce dernier sera à signer et à retourner.**

Vous trouverez également le dossier OGEC « Contribution des familles ». La feuille concernant les frais de scolarité est à retourner **impérativement accompagné d'un RIB.**

Vous trouverez également dans ce dossier **la demande d'autorisation et de délégation de pouvoir, une fiche de renseignements par famille, une fiche individuelle pour chaque enfant et une fiche d'urgence obligatoire demandée par l'Inspection Académique.**

Merci de bien vérifier les fiches pré-remplies et de les corriger si nécessaire. Veuillez nous retourner l'ensemble de ces feuilles ainsi que **le règlement intérieur et la charte informatique pour le 4 septembre.**